

Extrait du discours de Jean Monnet (Luxembourg, séance d'inauguration de la Haute Autorité, 10 août 1952)

Source: Plan Schuman: ouverture de la première séance de la Haute Autorité de la CECA / Jean Monnet.- Luxembourg: CLT [Prod.], 10.08.1952. CLT-UFA, Luxembourg. - SON (00:01:40, Montage, Son original). CLT-UFA, 45, Boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg.

Copyright: Transcription CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays. Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/extrait_du_discours_de_jean_monnet_luxembourg_seance_d_inauguration_de_la_haute_autorite_10_aout_1952-fr-c111a879-9492-4e6a-922a-9420f5506d7c.html



Date de dernière mise à jour: 04/07/2016

Extrait du discours de Jean Monnet (Luxembourg, séance d'inauguration de la Haute Autorité, 10 août 1952)

Pour la première fois, les relations traditionnelles entre les États sont transformées. Selon les méthodes du passé, même lorsque les États européens sont convaincus de la nécessité d'une action commune, même lorsqu'ils mettent sur pied une organisation internationale, ils réservent leur pleine souveraineté. Aussi, l'organisation internationale ne peut ni décider ni exécuter, mais seulement adresser des recommandations aux États. Ces méthodes sont incapables d'éliminer nos antagonismes nationaux qui s'accroissent inévitablement tant que les souverainetés nationales elles-mêmes ne sont pas surmontées. Aujourd'hui, au contraire, six parlements ont décidé, après mûres délibérations et à des majorités massives, de créer la première communauté européenne qui fusionne une partie des souverainetés nationales et les soumet à l'intérêt commun. Dans les limites de la compétence qui lui est conférée par le Traité, la Haute Autorité a reçu des six États le mandat de prendre en toute indépendance des décisions qui deviennent immédiatement exécutoires dans l'ensemble de leurs territoires. Elle est en relation directe avec toutes les entreprises. Elle obtient ses ressources financières non de contributions des États, mais de prélèvements directement établis sur les productions dont elle a la charge. Elle est responsable non devant les États, mais devant une assemblée européenne.